

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1986

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Equipement public - Cession, à titre gratuit, au syndicat des copropriétaires, du lot de copropriété n° 6 situé 21 rue Albert Camus et 26 rue Georges Lyvet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1986**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Equipement public - Cession, à titre gratuit, au syndicat des copropriétaires, du lot de copropriété n° 6 situé 21 rue Albert Camus et 26 rue Georges Lyvet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon est propriétaire des parcelles CE 24 et CE 25 suite au transfert des biens du Département du Rhône vers la Métropole à titre gratuit, conformément à l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014.

Dans le cadre des travaux de réaménagement et de redistribution intérieurs de la Maison des services publics (MSP) de Vénissy à Vénissieux, réalisés par la Ville de Vénissieux, visant à réorganiser les services municipaux et créer 2 entrées séparées, la Métropole doit acquérir un lot de copropriété et en modifier le règlement.

II - Désignation du bien

Il s'agit du lot de copropriété n° 6 correspondant à l'ancienne partie d'un local en rez-de-chaussée, d'une superficie de 7 m², devenant une partie commune, situé sur les parcelles cadastrées CE 24 et CE 25, sis 21 rue Albert Camus et 26 rue Georges Lyvet à Vénissieux.

III - Conditions de la cession

Aux termes du projet d'acte, la cession de ce lot interviendra à titre gratuit, bien cédé libre de toute occupation.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale de la Métropole. À ce titre, la collectivité est placée hors du champ d'application de la TVA.

Les frais inhérents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 26 mai 2022 joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre gratuit, au syndicat des copropriétaires, du lot de copropriété n° 6 situé sur les parcelles cadastrées CE 24 et CE 25, sis 21 rue Albert Camus et 26 rue Georges Livet à Vénissieux d'une superficie de 7 m², dans le cadre des travaux de réaménagement et de redistribution intérieurs de la MSP de Vénissy à Vénissieux.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 95 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - La cession sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 5 900 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre au chapitre 041 sur l'opération n° 0P07O2752.

5° - Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294124-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
